



RÈGLEMENT DE PARTICIPATION ÉDITION 2025

La cinquième édition du Festival Histoires De Femmes, organisée par l'association LES LUMIÈRES DE LA VILLE, se déroule le SAMEDI 18 octobre 2025 au théâtre de Dreux.

• CONDITIONS DE PARTICIPATION POUR LES CANDIDATS

- Le personnage principal doit être une FEMME
- Genres acceptés : FICTION, DOCUMENTAIRE ou ANIMATION
- Tous les styles sont admis (comédie, animation, drame, aventure, policier, étudiant, new media/web, réalité virtuelle...)
- La durée du film ne doit pas excéder 5 MINUTES
- Le film doit être en LANGUE FRANÇAISE
- Être produit après le 1er janvier 2020
- En cas de sélection, VENUE OBLIGATOIRE D'UN REPRÉSENTANT DU FILM à la journée du SAMEDI 18 OCTOBRE 2025

DATES et INSCRIPTIONS

- La date d'ouverture du concours est le 8 janvier 2025
- La date de clôture est le 30 Avril 2025
- L'inscription se fait uniquement et obligatoirement via <https://filmfreeway.com>
- Tarif : 5€

3. SÉLECTION

3.1 : SÉLECTION PRINCIPALE (Projection du Samedi 18 Octobre)

Tous les films seront visionnés par un comité de sélection composé d'une dizaine de membres. L'annonce des courts- métrages sélectionnés sera communiquée aux réalisateurs, producteurs ou distributeurs par mail.

Les représentant.e.s des films sélectionnés s'engagent à :

- a) : déposer, dans la semaine suivant l'annonce de la sélection, leur film un lien téléchargeable ou les envoyer par WE TRANSFER au format H264.MP4 sans sous-titre à l'adresse mail suivante : leslumieresdelaville28@gmail.com
- b) : fournir une fiche d'inscription, 3 photos HD du film, un portrait HD du (des) réalisateur(s), une biographie courte de l'auteur.e, un synopsis du film et 1 extrait de 30 secondes (libre de droit pour web et TV) et le cue sheet des musiques.
- c) : envoyer un représentant du film le jour de la projection. NB si aucun représentant du film n'est présent au moment de la remise de prix, le film sera déclassifié et ne pourra prétendre à AUCUN PRIX. Il sera alors considéré comme HORS-COMPÉTITION.



3.1.1 : PRISE EN CHARGE DES FRAIS

Pour chaque film présenté et sélectionné en compétition officielle uniquement, une participation financière forfaitaire au déplacement de l'équipe sera proposée par l'association Les Lumières de la Ville (le montant sera communiqué en fonction des subventions obtenues). Un catering est disponible sur la journée et un cocktail dînatoire est offert après la clôture du festival.

3.1.2 : JURY/ PRIX et RÉCOMPENSES

Les prix seront remis uniquement en main propre à l'occasion de la soirée de clôture du festival par un jury de personnalités nationales.

3.2 : SÉLECTION HORS LES MURS

Dans le cadre du festival Histoires de Femmes, des projections Hors les Murs se déroulent également dans des villes d'Eure-et-Loir la semaine précédent le festival.

Les représentant.e.s des films sélectionnés s'engagent à :

a) : déposer, dans la semaine suivant l'annonce de la sélection, leur film un lien téléchargeable ou les

envoyer par WE TRANSFER au format H264.MP4 sans sous-titre à l'adresse mail suivante : leslumièresdelaville28@gmail.com

b) : fournir une fiche d'inscription, 3 photos HD du film, un portrait HD du (des) réalisateur(s), une biographie courte de l'auteur.e, un synopsis du film et 1 extrait de 30 secondes (libre de droit pour web et TV) et le cue sheet des musiques.

c) : envoyer un représentant du film le jour de la projection. NB si aucun représentant du film n'est présent au moment de la remise de prix, le film sera déclassifié et ne pourra prétendre à AUCUN PRIX. Il sera alors considéré comme HORS-COMPÉTITION.

En contrepartie, l'association Les Lumières De La Ville, s'engage à informer, dès que connue, de la date de projection ainsi que de son cadre.

NB. La présence des compétiteurs n'est pas obligatoire pour ces projections mais obligatoire à la remise des prix le SAMEDI 18 Octobre 2025 à Dreux.

3.3 : SÉLECTION HORS COMPÉTITION

Dans le cadre d'actions menées auprès des Quartiers Prioritaires des Villes (bassins de Chartres, Dreux/Vernouillet et Châteaudun) telles « Ciné-Femmes » par exemple, l'association Les Lumières De La Ville est amenée à projeter des films issus de la sélection du festival.

Pour ce faire, les réalisatrices et réalisateurs et/ou productrices et producteurs des films sélectionnés dans cette catégorie, s'engagent à :



- a) : déposer, dans la semaine suivant l'annonce de la sélection, leur film sur un lien téléchargeable ou les envoyer par WE TRANSFER à l'adresse mail suivante : leslumieresdelaville28@gmail.com en format H264.MP4 sans sous-titre.
- b) : fournir une fiche d'inscription, 3 photos HD du film, un portrait HD du (des) réalisateur(s), une biographie de l'auteur.e, un synopsis du film et 1 extrait de 30 secondes (libre de droit pour web et TV).

En contrepartie, l'association Les Lumières De La Ville, s'engage à informer, dès que connue, de la date de projection ainsi que de son cadre.

NB. La présence des compétiteurs n'est pas sollicitée.

4. ANNULATION et CHANGEMENT

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier la date du festival ou de le reporter en cas de problème majeur indépendant de sa volonté. Il s'engage alors à prévenir dès que possible, l'ensemble des participants.

5. VALIDATION

Un mail sera adressé à : leslumieresdelaville28@gmail.com, reprenant ces termes et valant pour approbation :

« Nous approuvons et acceptons les conditions stipulées, et nous nous engageons à les respecter intégralement. »

Pour toute information : www.zecrea.fr et toute question : leslumieresdelaville28@gmail.com

Les Lumières de la Ville

56, rue du Bois Sabot - 28100 DREUX - WWW.ZECREA.FR

Association Loi 1901 - N° SIREN : 410048391